

PETR BRUCHE MOSSIG

Délibérations du Comité Syndical

- Séance du 4 FEVRIER 2025 -

Nombre de membres du Comité Syndical en exercice :

- 56 titulaires

Nombre de membres votants :

5



Nombre de membres présents :

4



Nombre de membres ayant donné procuration :

1

Considérant conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales d'une part, que le Comité Syndical ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente, et d'autre part, qu'il est fait exception à cette règle lorsque, convoqué une seconde fois pour délibérer sur le même objet, le nombre des membres présents n'est pas, cette fois encore, supérieur à la moitié. La seconde convocation ou communication des questions à l'ordre du jour rappelle expressément cette disposition.

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 4 février à 16 heures 30, en l'absence de quorum lors de sa séance plénière du mercredi 28 janvier de l'an deux mille vingt-six, le Comité Syndical du PETR BRUCHE MOSSIG, après convocation légale, s'est réuni une seconde fois en séance plénière, en Salle Robert Robert au siège de la CCRMM à MOLSHEIM.

MEMBRES VOTANTS PRESENTS :



Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG
M. Gilbert ROTH, Maire de DORLISHEIM



Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche
M. Maurice GUIDAT, Maire de FOUDAY
M. Alain FERRY, Maire de WISCHES



Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble
M. Pierre GEIST, Maire de WESTHOFFEN

MEMBRES REPRESENTES :

M. Bernard RAULIN, ayant donné procuration à M. Alain FERRY

ASSISTAIT EN OUTRE :

Mme Michèle HEUSSNER, Directrice du PETR

M. Grégory HEINRICH, Directeur adjoint chargé du SCOT

REÇU EN PREFECTURE

le 03/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-200089829-20260204-DEL IB202632

EXCUSES :

M. Thierry ROGELET, Sous-Préfet de MOLSHEIM
Mme Marie-Paule DIETRICH, Conseillère municipale d'AVOLSHEIM
Mme Laetitia MARTZ, Maire de DACHSTEIN
Mme Marie-Reine FISCHER, Maire de DINSHEIM-SUR-BRUCHE
Mme Claire LIEBERT-PERRAT, Conseillère municipale de DORLSHEIM
M. Julien HAEGY, Maire de DUPPIGHEIM
M. Alexandre DENISTY, Maire de DUTTLENHEIM
M. Mathieu BLEGER, Conseiller municipal de DUTTLENHEIM
Mme Marianne WEHR, Maire d'ERGERSHEIM
M. Eric FRANCHET, Maire d'ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE
M. Pierre THIELEN, Maire de GRESSWILLER
M. Guy ERNST, Maire de HEILIGENBERG
M. Laurent FURST, Maire de MOLSHEIM
Mme Chantal JEANPERT, Adjointe au Maire de MOLSHEIM
Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe au Maire de MOLSHEIM
M. Maxime LAVIGNE, Conseiller municipal de MOLSHEIM
M. Jean-Michel WEBER, Conseiller municipal de MOLSHEIM
M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire de MUTZIG
Mme Caroline PFISTER, Adjointe au Maire de MUTZIG
M. Bülent TEMIZAS, Adjoint au Maire de MUTZIG
Mme Marielle HELLBOURG, Maire de NIEDERHASLACH
M. Jean BIEHLER, Maire d'OBERHASLACH
M. Guy SCHMITT, Maire de SOULTZ-LES-BAINS
M. Alexandre GONCALVES, Maire de STILL
M. Sébastien JACOB, Conseiller municipal de WOLXHEIM
Mme Alice MOREL, Maire de BELLEFOSSE
M. Marc DELLENBACH, Maire de BOURG-BRUCHE
M. Emile FLUCK, Maire de COLROY-LA-ROCHE
M. Jean-Bernard PANNEKOECKE, Maire de LA BROQUE
M. Jean-Louis BATT, Maire de LUTZELHOUSE
M. Nicolas BONEL, Maire de MUHLBACH-SUR-BRUCHE
M. André WOOCK, Maire de NATZWILLER
M. Thierry SIEFFER, Maire de RANRUPT
M. Marc SCHEER, Maire de ROTHAU
M. Marc GIROLD, Maire de RUSS
M. Romain MANGENET, Maire de SAALES
M. Laurent BERTRAND, Maire de SCHIRMECK
M. Alain GRISE, Maire d'URMATT
M. François SCHNEIDER, Maire de COSSWILLER
M. Nicolas WINLING, Maire de DAHLENHEIM
M. Fabien BLAESS, Maire de DANGOLSHEIM
M. Pierre Paul ENGER, Maire de HOHENGOEFT
M. Patrick DECK, Maire de KIRCHHEIM
M. Daniel FISCHER, Maire de MARLENHEIM
M. Pierre BURTIN, Adjoint au Maire de MARLENHEIM
M. François JEHL, Maire d'ODRATZHEIM
Mme Sylvie THOLE, Maire de SCHARRACHBERGHEIM IRMSTETT
M. Gérard STROHMENGER, Maire de TRAENHEIM
M. Yves JUNG, Maire de WANGEN
M. Daniel ACKER, Maire de WANGENBOURG ENGENTHAL
Mme Michèle ESCHLIMANN, Maire de WASSELONNE
M. Cédric HALTER, Adjoint au Maire de WASSELONNE

REÇU EN PREFECTURE

le 03/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-200089829-20260204-DEL IB202632

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – CONVENTION ECO DEFI 2026

N° 2026-322a PETR

EXPOSE

Le Pass durable est un axe stratégique de l'offre « AMBITION D'ENTREPRENDRE ARTISANAT GRAND EST ». Cette démarche innovante et originale dans le réseau des Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) a pour but de proposer aux entreprises artisanales un accompagnement concret et ciblé en matière de développement durable, pour faire de la transition écologique un levier de compétitivité.

La CMA propose au PETR de renouveler la convention pour développer l'accompagnement auprès des entreprises du territoire Bruche Mossig afin de favoriser leur transition écologique par la mise en œuvre du Pass durable Eco Défi. Il s'agirait de la 4ème édition de ce partenariat démarré en 2021.

Il permet d'assurer un accompagnement, gratuit pour l'entreprise, concernant un minimum de 10 bénéficiaires, pour :

- Les aider à prendre en compte l'impact environnemental dans la gestion de leur activité et leurs relations client.
- Les aider à réduire leur consommation d'eau et d'énergie, les déchets liés à leur activité et optimiser leurs charges.

Les modalités d'intervention sont prévues comme suit :

- Entretien-information en entreprise avec le conseiller Développement Durable de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.
- Accompagnement et conseils individuels pour mettre en place les actions.
- Remise du label Éco-défis lors de la cérémonie de remise des prix.
- Promotion individuelle et collective des labellisés.

Les bénéficiaires potentiels sont définis comme suit : *Toute entreprise artisanale du Grand Est immatriculée à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat et implantée sur les territoires des intercommunalités sous convention avec la Chambre de Métiers ayant, dans le cadre de son activité, un contact direct avec sa clientèle grand public.*

Dans le cadre des convention précédentes, 30 entreprises ont bénéficié de cet accompagnement et ont obtenu l'attribution du label Éco-Défis.

La convention prévoit une contribution financière du PETR à l'opération à hauteur de 4 000 euros.

DECISION

LE COMITE SYNDICAL

CONSIDERANT QUE :

- la réduction de la consommation en énergie et en eau, ainsi que la bonne gestion des déchets, par tous les acteurs du territoire sont des étapes fondamentales vers un territoire plus résilient,
- l'action proposée auprès des petites entreprises et artisans permet, outre une réduction de la consommation d'énergie de ces derniers, un contrôle des charges inhérentes à ces petites entreprises et un développement de leur activité de par la valorisation de leurs pratiques,
- cette action s'inscrit en cohérence avec le PCAET en cours d'élaboration,

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

A l'unanimité

décide

- ✓ d'approuver le renouvellement du partenariat avec la Chambre de Métiers pour l'organisation de l'Eco-Défis 2026 du PETR Bruche Mossig moyennant une contribution financière du PETR de 4000€,
- ✓ de conditionner le versement de la subvention à la production d'un compte-rendu annuel d'activités précisant les entreprises bénéficiaires et l'impact de l'opération,
- ✓ d'inscrire les crédits nécessaires au BP 2026 du PETR Bruche Mossig,
- ✓ de charger le Président de la négociation des modalités de mise en œuvre et des termes de la convention,
- ✓ et d'autoriser le Président à signer cette convention.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Secrétaire de séance



Gilbert ROTH

Le Président,



Alain FERRY



Transmis au représentant de l'Etat le : 03/03/2026

Publié le : 04/03/2026